



MONT SAINT AIGNAN

TENNIS DE TABLE

<https://msa-tennis-de-table.com>

Mont-Saint-Aignan, le 20 août 2021

SAISON 2021-2022

Reprise des entraînements dès le mardi 7 septembre 2021

Un tarif exceptionnel sera accordé à chaque adhérent qui se réinscrira dès septembre

INSCRIPTIONS - RÉINSCRIPTIONS

Impérativement pour être inscrit en équipe ou en cours d'école de tennis de table.

À la salle spécifique de Tennis de Table (Centre Sportif des Coquets) :

les lundis → 06 – 13 – 20 septembre 2021 de 18h30 à 20h30
 les mercredis → 08 – 15 – 22 septembre 2021 de 18h30 à 20h

Et durant toute la saison auprès d'un dirigeant – Paiement en plusieurs fois possible

Des inscriptions pourront être également possibles le **dimanche 5 septembre 2021**, de 11h à 18h, lors du **Village des Associations** qui aura lieu au Centre de Loisirs de Mont-Saint-Aignan.

Formalités indispensables :

1°/ **Inscription** : remplir et signer l'imprimé d'adhésion au club de Tennis de Table, et signer le Bordereau "1ère demande", destiné à la FFTT. **Nouveautés 2021-2022** : Le certificat médical n'est plus demandé pour la licenciation des enfants, mais un **auto-questionnaire médical pour les mineurs** sera à rendre obligatoirement.

Réinscription : remplir et signer le **bordereau FFTT**, ainsi que l'autoquestionnaire de santé (si besoin), si au moins une réponse positive **fournir un certificat médical fait par le médecin (avec tampon n°ADELI)**. Si toutes les réponses sont négatives alors le certificat médical est prolongé d'une année (jusqu'à 3 ans maxi).

IMPORTANT : une adresse mail est demandée pour recevoir sa licence qui est dématérialisée.

L'assurance de base « dommages corporels » est comprise avec la licence mais une **assurance complémentaire** existe, il est possible d'y souscrire ; pour un complément voir le bordereau de réinscription et la demande de licence fédération.

2°/ Verser les **droits d'inscription** : Pass' Jeunes 76 – chèque ou virement – Paiements échelonnés possibles

Catégories	Compétition Entraînement	Loisirs	Critériums individuels (chèque à part)	REMISES
				Si inscription avant le 1er février
POUSSINS – BENJAMINS du 01/01/2011 et nés après	140 € <i>École de Tennis de Table</i>		19 €	2 adhérents même famille -20 € sur 2 ^{ème} adhésion
MINIMES – CADETS nés du 01/01/2005 au 31/12/2010			19 €	3 adhérents même famille -30 € sur 3 ^{ème} adhésion
JUNIORS nés du 01/01/2002 au 31/12/2004			23 €	4 adhérents même famille -40 € sur 4 ^{ème} adhésion
SÉNIORS – VÉTÉRANS nés au 31/12/2003 et avant	140 €	120 €	34 €	Maillot du club obligatoire pour les joueurs de compétition 15 €
ÉTUDIANTS (*) (carte d'étudiant Université) DEMANDEURS D'EMPLOI (sur justificatif)	100 €	100 €	selon catégorie	

Joueurs Licenciés Extérieurs (suivant créneaux disponibles) : **80 €** pour la saison entière

(*) Les étudiants pouvant pratiquer uniquement de septembre à janvier pourront bénéficier d'un tarif demi-saison.

Voir les tarifs concernant les inscriptions après le 1^{er} février sur notre site internet ou sur les affiches en salle.

Le montant de la licence sportive est inclus dans la cotisation demandée.

TARIFS EXCEPTIONNELS « RÉINSCRIPTION » 2021-2022 :

Depuis 2 saisons, les joueurs qui étaient inscrits en Championnat par équipe, Championnat Jeunes, Critériums individuels, ou tout simplement en Loisirs, n'ont pas pu effectuer un nombre « normal » de séances d'entraînement ou de compétitions à cause de l'épidémie de COVID-19. C'est pour compenser ce « manque », qui n'est évidemment pas de notre faute, que nous avons décidé néanmoins de faire une grosse réduction sur la cotisation, en prenant en charge le prix de la licence et une partie des frais de fonctionnement du club. Nous espérons ainsi, que vous pourrez reprendre la pratique pongiste avec un « poids financier » moindre, en plus des autres aides gouvernementales, régionales ou départementales existantes.

TARIFS RÉINSCRIPTION 2021-2022

		Part de l'ADHÉRENT	Prise en charge par LE CLUB
LOISIRS	Licence	gratuit	80,00 €
	Cotisation	40 €	
COMPÉTITION	Licence	gratuit	80,00 €
	Cotisation	60 €	

3°/ **Certificat médical d'aptitude** à pratiquer le tennis de table : **obligatoire** pour les **adultes**.

Chaque joueur adulte devra donner son certificat médical au Secrétariat au moment de son inscription.

Ce certificat aura une validité de 3 ans s'il est suivi de 2 renouvellements annuels via l'attestation certifiant qu'il a répondu « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour majeur.

Si au moins une réponse positive **fournir un certificat médical fait par le médecin (avec tampon n°ADELI)**.

Si toutes les réponses sont négatives alors le certificat médical est prolongé d'une année (jusqu'à 3 ans maximum).

Pour les jeunes, un questionnaire médical réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale, totalisant 24 réponses NON, sera suffisant permettre une licenciation.

À partir de la première réponse OUI, alors un certificat médical sera demandé obligatoirement, que ce soit pour un jeune ou un adulte..

4°/ Fournir **une adresse mail valide** (pour la demande de licence et être informé rapidement si un entraînement est annulé, et pour recevoir les informations concernant le club).

5°/ Joindre une **photo d'identité** (pour les nouveaux joueurs ou les anciens n'en ayant pas encore fournie ou pour remplacer celle qui est trop ancienne)

Aucune demande de licence ne sera faite sans déclaration médicale et cotisation versée.

RÉGLEMENT ET PROTOCOLE SANITAIRE MIS EN PLACE À CAUSE DU COVID-19 :

Depuis la crise sanitaire, un protocole propre à chaque sport a été mis en place par les fédérations, vous devrez donc vous engager à le respecter au moment de votre inscription. Ce protocole, qui peut varier suivant la situation sanitaire, vous sera indiqué par affichage ou envoyé par courriel. Pour résumer, vous devez venir et resté masqué (quand vous ne jouez pas), vous désinfecter les mains régulièrement et respecter les gestes barrières.

Depuis le 9 août 2021, un « pass sanitaire » a été mis en place et est nécessaire pour accéder à notre salle spécifique de Tennis de Table. (Il sera probablement modifié ou supprimé suivant l'évolution de la crise).

Le "pass sanitaire" consiste en la présentation numérique ou papier d'un justificatif parmi les 3 suivants :

- l'attestation de vaccination avec un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après la dernière vaccination (7 jours minimum)
- la présentation d'un examen de dépistage de moins de 72h RT-PCR, antigénique ou autotest réalisé/supervisé par un professionnel de la santé.
- un certificat de rétablissement de la covid de plus de 11 jours et moins de 6 mois.

ATTENTION : dès le 30 septembre 2021, le « pass sanitaire » sera exigé pour les jeunes à partir de 12 ans.

ÉCOLE DE TENNIS DE TABLE (Responsables : Yoakim **SAINT-JUST** et Jérôme **JUGE**, entraîneur du **GEPNETT** : Groupement d'Employeurs du Plateau Nord-Est de Tennis de Table dont le club fait partie : mutualisation d'1 entraîneur)

Les entraînements étant organisés par niveaux, il ne sera pas possible aux joueurs de choisir leur cours uniquement en fonction de leurs disponibilités. Les horaires seront définis le jour de l'inscription (possibilité d'évolution).

Entraîneurs : Jérôme **JUGE**, Yoakim **SAINT-JUST**.

HEURES DES ENTRAÎNEMENTS

ATTENTION : Les premiers entraînements des jeunes commenceront dès le **Mardi 7 septembre 2021 à 17h**

Ecole des jeunes :		Niveau
lundi	18h30 - 20h30	entraînement libre Jeunes débutants à débrouillés [OD]
mardi	17h00 - 19h00	entraînement dirigé Jeunes débrouillés à confirmés [JJ]
mercredi	11h00 - 12h15	entraînement dirigé Jeunes débutants à débrouillés de 7 à 11 ans [JJ]
	14h00 - 15h30	entraînement dirigé Jeunes débutants à débrouillés de 12 à 17 ans [JJ]
	15h30 - 17h00	entraînement dirigé Jeunes débrouillés à confirmés [JJ]
jeudi	18h30 - 21h15	entraînement libre Jeunes débrouillés à confirmés avec les Adultes
vendredi	17h00 - 18h15	entraînement dirigé Jeunes débutants à débrouillés + Adultes [JJ]
	18h15 - 19h45	entraînement dirigé Jeunes débrouillés à confirmés + Adultes [JJ]
samedi	10h00 - 11h30	entraînement dirigé Jeunes débrouillés à confirmés [YSJ]
	11h30 - 12h45	entraînement dirigé Jeunes débutants [YSJ]

Pour les adultes :

lundi	18h30 - 20h30	entraînement libre Adultes débutants à débrouillés [OD]
mardi	19h00 - 21h15	entraînement dirigé Adultes débrouillés à confirmés [JJ]
jeudi	18h30 - 21h15	entraînement libre Adultes débrouillés à confirmés + Jeunes même niveau
vendredi	17h00 - 18h15	entraînement débutants à débrouillés avec Jeunes débutants [JJ]
	18h15 - 19h45	entraînement dirigé Adultes débrouillés à confirmés + Jeunes [JJ]

Catégories jeunes : Poussin jusqu'à 8 ans - Benjamin 9 à 10 ans - Minime 11 à 12 ans - Cadet 13 à 14 ans - Junior 15 à 17 ans

Catégories adultes : Sénior de 18 à 39 ans - Vétéran à partir de 40 ans

Des stages payants se dérouleront durant la période des vacances scolaires, ceci a pour but de perfectionner la technique des joueurs (par exemple par l'utilisation du robot). Ces stages (réservés aux licenciés) seront organisés par nos entraîneurs.

Le calendrier des activités organisées tout au long de l'année vous sera communiqué en début de saison (septembre-octobre).

Possibilité de faire 2 séances d'essai sur 2 semaines consécutives avant de s'inscrire définitivement.

Il est rappelé que des invités peuvent venir à titre exceptionnel, pour jouer avec un joueur du club, et sous la responsabilité de celui-ci. Si cet invité veut revenir souvent, il devra s'inscrire au Club.

DONS : Vous avez pu constater que depuis 13 ans, le montant de l'adhésion annuelle (diminuée du montant de la licence-assurance) est considéré comme un don et peut être déclaré aux services fiscaux (si vous êtes imposable) et vous apporter une déduction d'impôts de 66% du montant de ce don, ce qui diminue fortement le montant de l'adhésion. Ceux qui le veulent peuvent verser plus que le montant de l'adhésion de base ; tout en ne dépensant réellement pas plus que ce dit montant, grâce à la réduction fiscale, ce qui améliorera les finances du club.

Exemples calculés sur des montants d'adhésion, de licence-assurance *fictifs*.

1^{er} exemple : Adhésion adulte compétition demandée 140 €

Don déclarable : 140 € - licence-assurance 58 € = 82 € ; Déduction fiscale : 82 x 66% = 54,12 €

Vous dépensez réellement : 58 + (82 - 54,12) = **85,88 €**

2^{ème} exemple : Vous décidez de verser 40 € de plus, soit 180 €

Don déclarable : 180 € - licence-assurance 58 € = 122 € ; Déduction fiscale : 122 x 66% = 80,52 €

Vous dépensez réellement : 58 + (122 - 80,52) = **99,48 €**

Ensuite, un reçu de don (pour l'année 2021) vous sera envoyé pour votre déclaration fiscale de mai-juin 2022.

Ceci n'est qu'un exemple, chacun peut faire ce qu'il veut.

INSCRIPTIONS AUX CRITÉRIUMS INDIVIDUELS (COMPÉTITION PAYANTE) voir tarifs page 1

Les critères individuels étant des épreuves « hors championnat », les déplacements sur les lieux des rencontres seront organisés et pris en charge par les joueurs (des exceptions pourront être envisagées pour les déplacements au niveau national). Une feuille sera à votre disposition à la salle pour vous inscrire. **Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après le règlement du montant de l'inscription, date limite : le mardi 21 septembre 2021.**

TENUES SPORTIVES

La tenue du club est obligatoire pendant les compétitions (en championnat par équipes et en critères individuels). Possibilité d'achat de maillots floqués MSATT par les joueurs avec une participation du joueur (15€ actuellement) en fonction des stocks et des quantités disponibles.

ACCÈS À LA SALLE

L'accès à la salle n'est possible que pendant les créneaux MSATT définis avec la mairie dans le planning d'occupation de la salle. Certains membres du club (dirigeants, entraîneurs, responsables d'ouverture de salle) pourront se voir prêter un badge d'accès par le club (et 1 trousseau de clés) pendant toute la saison, qu'ils devront rendre à la fin de celle-ci. Dans le cas où la personne ne rendrait pas ce badge, il sera alors désactivé et la caution de 10€ ne sera pas rendue.

Le badge est nominatif, l'adhérent du club est alors responsable de la salle : il doit éteindre la lumière et fermer les vestiaires, la salle et la porte d'entrée en partant. La procédure pour badger est affichée sur la porte. (L'été, penser à refermer la trappe de désenfumage et la porte au fond de la salle !)

COMMISSIONS

Réunions du Conseil d'Administration : 1 fois par mois si possible ou selon les disponibilités de chacun.

COMMISSION VIE DU CLUB et COMMISSION VIE SPORTIVE :

Membres : Philippe CARLIÉ, Yoakim SAINT-JUST.

COMMISSION MATÉRIEL : s'occupe de la gestion de l'équipement sportif (maillots, shorts, tables, séparations, balles...). Membres : Philippe CARLIÉ, Jérôme JUGE, Maxime GORISSE.

COMMISSION SPONSORING : vise à rechercher et à trouver de nouveaux partenaires pour le club.

Membres : Jean KARDOUS.

**NOUS RECHERCHONS DES PARTENAIRES (SPONSORS)
POUR AIDER AU FINANCEMENT DES MANIFESTATIONS
ET ANIMATIONS DIVERSES AU SEIN DU CLUB.
SI VOUS CONNAISSEZ DES
ENTREPRISES OU PERSONNES QUI SERAIENT INTÉRESSÉES,
N'HÉSITÉZ PAS À NOUS EN FAIRE PART.**

(VOIR AUPRÈS D'UN DIRIGEANT DISPONIBLE)



**SI VOUS SOUHAITEZ AVOIR DES RENSEIGNEMENTS OU RECEVOIR DES
INFORMATIONS : CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET**

<https://msa-tennis-de-table.com>

**ET COMMUNIQUEZ-NOUS VOTRE ADRESSE MAIL
OU TOUTE NOUVELLE COORDONNÉE, SI CE N'EST PAS ENCORE FAIT.**

RAPPEL NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET ADRESSES INTERNET

Président	Yoakim SAINT-JUST	06 15 40 78 43	mikaoy@hotmail.fr
Secrétaire	Olivier DESSENNE	06 88 18 43 44	olidesse@yahoo.fr
Trésorier	Maxime GORISSE	06 51 62 05 92	maxime.gorisse@gmail.com
Entraîneur GEPNETT	Jérôme JUGE	06 61 44 09 45	jeromejuge@yahoo.fr